



## Séance du Conseil Syndical du SMBAA

En date du 12 Avril 2023 à 18 H 00

Le quorum n'ayant pas été atteint,

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril 2023 à 18 h 00, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de St Mathurin Sur Loire sous la présidence de M. Patrice PEGE, Président du SMBAA.

#### Etaient présents :

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	Monsieur	Jeannick	CANTIN
	Monsieur	Patrice	PEGE
	Monsieur	Christian	RUULT
	Monsieur	Pierre Yves	DEMION
	Monsieur	Jean-Philippe	RETIF
	Monsieur	Jérôme	HARRAULT
Communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe	Monsieur	Jean Pierre	BAUDOIN
	Monsieur	Paul	RABOUAN
Communauté de Communes Baugeois Vallée	Monsieur	Franck	RABOUAN
	Monsieur	Michel	LEBRETON
	Monsieur	Jean-Claude	CHAUSSEPIED
	Monsieur	Franck	RUULT
	Monsieur	Alain	DOZIAS

Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire	Monsieur	Xavier	DUPONT
Communauté de Communes Chinon-Vienne-Loire	Monsieur	Pierre	DAVID
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	Monsieur	Pierre-Noel	MEIGNAN
	Monsieur	Jean-Paul	PAVILLON
	Monsieur	Didier	ROUGER
DEPARTEMENT 49	Monsieur	Grégory	BLANC

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Etaient excusés avec pouvoirs :**

Monsieur Thierry PAPOT donne pouvoir à Monsieur Jérôme HARRAULT  
 Madame Amélie MENARD donne pouvoir à Monsieur Alain DOZIAS  
 Madame Stéphanie RIOCREUX donne pouvoir à Monsieur Xavier DUPONT

**Etaient excusés ou absents :**

Monsieur Christophe CARDET – Monsieur Eric POEHR – Monsieur Thierry LHUILLIER – Monsieur Laurent NIVELLE – Monsieur Francis CHAMPION – Monsieur Benoit BARANGER -Madame Isabelle MELO – Monsieur William BOUCHER – Monsieur Sébastien BOUSSION – Monsieur Paul OPREA – Monsieur Guy BERTIN.

**Secrétaire de séance :** M. Christian RUAULT.

La présentation de ce conseil syndical est disponible sur le site internet :  
<https://www.sage-authion.fr/download/7596/?tmstv=1704446727>

Le président présente M. Alain DOZIAS, maire de la commune de Beaufort En Anjou nouvellement élu et de Mme Amélie MENARD, excusée ce jour.

### **POINT N°1 : INFORMATION – Décisions prises en bureau du 05 Avril 2023**

Point n°1 : délibération 2023\_bur.08 – Modification de marchés publics :

- Titulaire de l'étude HMUC : SETEC HYDRATEC
- Titulaire de l'accord-cadre topo. : GEOFIT
  - Décision : Ajusté

Demande de SETEC HYDRATEC : révision des volumes prélevables, avenant de 49000 € pas de validation à ce stade

Motif : l'étude n'est pas assez avancée, les volumes prélevables ne sont pas encore calculés clause de revoyure lors de la fin d'étude.

Demande de GEOFIT : marché de topographique travail de géomètre de qualité, avec un accord-cadre qui ne permettait pas de prendre la multiplicité des situations à relever.

Proposition sous forme de marché complémentaire à hauteur de 50 à 60 % des 25000 € HT demandé selon négociations.

Point n°2 : délibération 2023\_bur.09 – Protocole d'intervention en cas de pollution :

- Décision : Approuvé :

Ce protocole apporte une méthode claire et partagée d'intervention aux agents en cas de constatation de pollution

Point n°3 : délibération 2023\_bur.10 – Entretien des berges par les communes du bassin-versant de l'Authion ;

- Décision : Approuvé.

Une convention avec cahier des charges doit permettre aux communes désireuses d'intervenir ponctuellement sur du parcellaire privé sous forme de prestations de service gratuite uniquement en régie en lieu et place des propriétaires sous la responsabilité de notre maîtrise d'ouvrage.

Ne sont pas concernées les parcelles communales où celle-ci intervient en tant que propriétaire.

Point n°4 : délibération 2023\_bur.11 – Conventonnement avec EDEN dans le cadre du programme de restauration de mares du CT Eau 2023-2025 ;

- Décision : Approuvé.

Cette convention avec EDEN (bureau d'études émanant des fédérations de pêche et de chasse de Maine-et-Loire) doit permettre de restaurer des mares sur la durée du CT EAU en maîtrise d'ouvrage propre du syndicat.

Point n°5 : délibération 2023\_bur.12 – Orientation de mise à jour de la convention de partage et de moyens SMBAA-SYDEVA ;

- Décision : Approuvé.

La convention sur la gestion des ouvrages est ancienne (1985) .il convient d'échanger avec le SYDEVA sur son actualisation ;

Fin de la convention d'entretien de la levée de Belle poule à partir de 2024 ;

Transfert de deux ouvrages en propriété vers le SYDEVA. (Vanne sectionnelle sur la commune de Brain/Authion et la vanne-porte sur la commune de la Ménitré)

Point n°6 : délibération 2023\_bur.13 – Ressources humaines : Tableau d'avancement de grade ;

- Décision : Approuvé.

Point n°7 : délibération 2023\_bur.14 – Sollicitation du préfet pour l'obtention d'une AOT dans le cadre des projets Milieux aquatiques et la création /restauration de mares ;

- Décision : Approuvé.

Projets concernés

- Renaturation du bras de Mazé et aménagement du répartiteur de Gée,
- Programme de restauration de mares sur le bassin versant de l'Authion en Maine et Loire,

Point n°8 : délibération 2023\_BUR.15 – demande de subvention des postes au FEDER (RCVL);

- Décision : Approuvé.

Consolidation de la demande précédente sur l'animation des postes en 37 avec un tableau de financement.

## **POINT N°2 : DELIBERATION 2023\_CS.11 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 08 mars 2023**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité

## **POINT N°3 : DELIBERATION 2023\_CS.12 – ELECTION DE LA VICE-PRESIDENCE DE LA COMMISSION COUASNON**

Conformément à la délibération du Conseil Syndical du 30 septembre 2020 proclamant l'élection du Vice-Président de la Commission Couasnon-Aulnaies

Voici le récapitulatif DEL2020\_18A Élection du 1er Vice-Président – Commission Couasnon-Aulnaies

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	34
Nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Jacques-Fallourd	32	Trente-deux

Monsieur Jean-Jacques Fallourd avait été proclamé 1er Vice-Président et immédiatement installé. Ce dernier a démissionné de ses fonctions, depuis le mois de février 2023.

Le Président fait appel aux candidatures. Monsieur Franck RABOUAN se porte candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	22
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Franck RABOUAN	22	Vingt deux

Monsieur Franck RABOUAN avait été proclamé 4ème Vice-Président et immédiatement installé

Dans l'attente des approbations des modifications statutaires des collectivités membres décidés le 08 mars 2023 dans l'objectif d'une sixième Vice-Présidence de la commission agricole, le Président propose la réorganisation suivante des Vice-Présidences :

Vice-présidenceS	Commission SAGE
1ère Vice-Présidence	Commission Touraine-Authion
2nde Vice-Présidence	Commission Authion
3ème Vice-Présidence	Commission Lathan
4ème Vice-Présidence	Commission Couasnon-Aulnaies
5ème Vice-Présidence	Représentant SAGE Authion

#### Après concertation, les membres du Conseil Syndical, décident

- De valider l'ordre présentée des Vice-présidences.

#### POINT N°4 : DELIBERATION 2023\_CS.13 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Le Président expose :

Monsieur le Trésorier de Baugé-en-Anjou a adressé les différents documents afférents aux comptes de gestion de l'année 2022 du budget général et du budget annexe RSTRI dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs pour le même exercice.

Monsieur Patrice PEGE, Président du SMBAA rappelle que l'organe délibérant du Syndicat se doit d'adopter les comptes de gestion 2022 du trésorier. Les résultats des comptes de gestion se présentent comme ci-dessous :

#### RESULTATS DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET GENERAL DU SMBAA 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT de l'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
<b>INVESTISSEMENT</b>	- 106 415.77 €	395 338.26 €	<b>288 922.49 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 005 480.50 €	- 244 454.29 €	<b>761 025.96 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>899 064.48 €</b>	<b>150 883.97 €</b>	<b>1 049 948.45 €</b>

## RESULTATS DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET ANNEXE RSTRI 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT de l'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
<b>INVESTISSEMENT</b>	22 033.83 €	- 133 273.16 €	<b>- 111 239.33 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	227 332.53 €	104 486.48 €	<b>327 064.55 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>249 366.36 €</b>	<b>- 28 786.68 €</b>	<b>215 825.22 €</b>

Après concertation, les membres du Conseil Syndical, décident

D'approuver les comptes de gestion 2022 du budget général et du budget annexe RSTRI

### POINT N°5 : DELIBERATION 2023\_CS.14 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le Président expose :

Monsieur Patrice PEGE, président du SMBAA, rappelle que l'organe délibérant du Syndicat se doit d'adopter les comptes administratifs 2022 du Budget Général et du Budget Annexe RSTRI. Les résultats des comptes administratifs vous sont présentés pour chacune des deux entités. Les résultats comptables se présentent comme ci-dessous :

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GENERAL

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGETISE	REALISE
RECETTES	3 202 526.25 €	1 593 473.15 €
DEPENSES	2 475 191.88 €	1 837 927.44 €
<b>RESULTAT 2022</b>		<b>- 244 454.29 €</b>

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGETISE	REALISE
RECETTES	1 416 174.97 €	833 346.59 €
DEPENSES	1 416 174.97 €	438 008.33€
<b>RESULTAT 2022</b>		<b>395 338.26 €</b>

#### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE RSTRI

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGETISE	REALISE
RECETTES	723 578.07 €	515 736.00 €
DEPENSES	723 578.07 €	411 249.52 €
<b>RESULTAT 2022</b>		<b>104 486.48 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGETISE	REALISE
RECETTES	410 010.83 €	171 866.89 €
DEPENSES	410 010.83 €	305 140.05 €
RESULTAT 2022		- 133 273.16 €

Le Président ayant quitté la salle, les résultats concordant avec les comptes de gestion du Trésorier,

**Après concertation, les membres du Conseil Syndical, décident**

- D'approuver les comptes administratifs 2022 du budget général et du budget annexe RSTRI ;
- D'autoriser le Président à signer les comptes et tout document relatif aux comptes administratifs 2022.

**POINT N°6 : DELIBERATION 2023\_CS.16- AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ANNEXE RSTRI**

Le Président expose :

**BUDGET GENERAL**

Suite à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2022 du budget général du SMBAA qui présente un solde excédentaire en section de fonctionnement et un solde excédentaire en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes	Solde de l'exercice
FONCTIONNEMENT	1 837 927.44 €	1 593 473.15 €	- 244 454.29 €
INVESTISSEMENT	438 008.33 €	833 346.59 €	395 338.26 €
RESULTAT DE CLÔTURE	2 282 773,37 €	2 464 923,74 €	182 150,37 €

	Excédents antérieurs	Solde global
FONCTIONNEMENT	1 005 480.25 €	761 025.96 €
INVESTISSEMENT	- 106 415.77 €	288 922.49 €
RESULTAT DE CLÔTURE	899 064,48 €	1 049 948,45 €

Au vu de ces résultats, il y a lieu d'affecter les excédents et le déficit de fin de clôture 2022.

Sachant que l'excédent d'investissement est de 288 922,49 €,  
Sachant que l'excédent de fonctionnement est de 761 025,96 €,

### Après concertation, les membres du Conseil Syndical, décident

- De reporter, en investissement, sur le budget du SMBAA 2023, l'excédent de la section d'investissement de 2022 du SMBAA soit 288 922,49 € ;
- De reporter en section de fonctionnement du budget 2023 du SMBAA, la somme de 761 025.96 € ;

### BUDGET ANNEXE RSTRI

Le Président expose :

Suite à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe RSTRI qui présente un solde excédentaire en section de fonctionnement et un solde déficitaire en section d'investissement :

	Dépenses	Recettes	Balance
FONCTIONNEMENT	411 249.52 €	515 736.00 €	104 486.48 €
INVESTISSEMENT	305 140.05 €	171 866.89 €	- 133 273.16 €
RESULTAT DE CLÔTURE	716 389,57 €	687 602,89 €	- 28 786,68 €

	Excédents antérieurs	Solde global
FONCTIONNEMENT	222 578.07 €	327 064.55 €
INVESTISSEMENT	22 033.83 €	- 111 239.33 €
RESULTAT DE CLÔTURE	244 611,90 €	215 825,22 €

Au vu de ces résultats, il y a lieu d'affecter les excédents de fin de clôture 2022.

Sachant que l'excédent de fonctionnement est de 327 064.55 €,

Sachant que le déficit d'investissement est de 111 239,33 €,

Sachant que le déficit des restes à réaliser est de 9 375,50 €,

### Après concertation, les membres du Conseil Syndical, décident

- D'inscrire au 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement la somme de 120 614,83 € ;
- De reporter en section de fonctionnement du budget 2023 du RSTRI, la somme de 206 449,72 €.

Au vu de ces affectations du budget général et du budget RSTRI :

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023 aux lignes prévues par l'instruction budgétaire en vigueur ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente décision

## POINT N°7 : DELIBERATION 2023\_CS.17 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GENERAL ET DU BUDGET ANNEXE RSTRI

Le Président expose :

Vu les statuts du SMBAA approuvés par délibération n°2018-26 du Conseil Syndical du 17 octobre 2018 ;

Vu la délibération n°2023\_CS\_07 prenant acte d'Orientations Budgétaires 2023 qui prévoit :

- Un budget principal au titre des compétences associées à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, à la préservation et à la restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la prévention des inondations sur le périmètre du bassin versant de l'Authion ;
- Un budget annexe au titre de la compétence 2.2.2.3 dite « RSTRI ».

Monsieur Patrice PEGE, président du SMBAA informe les délégués que lors de la séance du 08 Mars 2023, le conseil syndical a débattu sur les orientations budgétaires du syndicat pour 2023. A partir de ces orientations et des besoins recensés, il a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis à votre approbation. Le budget détaillé est en annexe.

Pour mémoire, le budget du SMBAA s'établit en un budget principal et un budget annexe dit « RSTRI », consécutif à la délibération du 19 décembre 2018

Ainsi, les cotisations des EPCI membres sont inchangées sur ce BP 2023, inchangées depuis l'évolution des statuts fin 2018 et s'établissent comme suit :

	BUDGET PRIMITIF 2022	
	Projet Budget Primitif Général 2023	Projet Budget Annexe RSTRI 2023
Cotisation RSTRI EPCI 49	- €	450 000,00 €
Cotisations des EPCI 49	371 822,66 €	- €
Cotisations des EPCI 37	78 177,35 €	- €
<b>ENVELOPPE BUDGETAIRE</b>	<b>450 000,00 €</b>	<b>450 000,00 €</b>

Ces enveloppes forment l'ossature principale de budget et couvre le reste à charge des dépenses après subventions.

La nouveauté 2023 est le passage à la nomenclature comptable M57 qui consacre la gestion pluriannuelle des crédits avec les autorisations d'engagement et de programme. Les orientations budgétaires ont validé ce principe en se fondant sur ces autorisations pour le CT EAU 2023-2025 qui couvre nos actions GEMAPI, SAGE et RESSOURCE sous forme d'autorisations d'engagement en section de fonctionnement.

Sur le budget ANNEXE RSTRI, patrimoine de la collectivité, il est propos de continuer à œuvrer en investissement par des opérations d'équipement sur les besoins de travaux ponctuels et par des autorisations de programme sur le plan de gestion et d'investissement RSTRI.

## BUDGET GENERAL

Le budget est ventilé sur les trois services au territoire :

1. GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, cœur historique du syndicat (La prévention des inondations représente une part très faible)  
La ventilation en commissions géographiques a été reprise en fonctionnement « Entretien Voies et réseaux » (chapitre 615232), aux études et recherches (chapitre 617) pour une meilleure lisibilité. Cette répartition sert toujours d'assise à la construction du budget du syndicat.
2. SAGE : schéma d'Aménagement et de gestion des eaux et ses études associés
3. RESSOURCE EN EAU : programme de reconquête de la quantité et de la qualité

Au vu des nécessités d'autorisations d'engagement, il vous est proposé de voter les autorisations de dépenses :

Nom	Montant Total 2023-2025	Montant TTC 2023	Montant TTC 2024	Montant TTC 2025
AE-GEMA-AUT	200 400,00 €	56 400,00 €	90 000,00 €	54 000,00 €
6172		20 400,00 €	- €	18 000,00 €
6152322		36 000,00 €	90 000,00 €	36 000,00 €
AE-GEMA-BV	724 320,01 €	249 860,00 €	291 620,00 €	182 840,00 €
6171		165 660,00 €	149 820,00 €	63 240,00 €
6152321		84 200,00 €	141 800,00 €	119 600,00 €
AE-GEMA-COU	942 000,00 €	270 000,00 €	348 000,00 €	324 000,00 €
6173		54 000,00 €	144 000,00 €	- €
6152323		216 000,00 €	204 000,00 €	324 000,00 €
AE-GEMA-LAT	2 804 800,00 €	838 000,00 €	952 800,00 €	1 014 000,00 €
6174		46 000,00 €	72 000,00 €	54 000,00 €
6152324		792 000,00 €	880 800,00 €	960 000,00 €
AE-GEMA-TOUR	687 000,00 €	159 000,00 €	342 000,00 €	186 000,00 €
6175		30 000,00 €	90 000,00 €	- €
6152325		129 000,00 €	252 000,00 €	186 000,00 €
AE-COM	116 599,20 €	38 799,60 €	35 799,60 €	42 000,00 €
6238		38 799,60 €	35 799,60 €	42 000,00 €
AE-SAGE	521 760,00 €	62 880,00 €	170 880,00 €	288 000,00 €
6171		- €	108 000,00 €	288 000,00 €
65818		2 880,00 €	2 880,00 €	- €
6152321		60 000,00 €	60 000,00 €	- €
AE-RES-AGRI	884 980,00 €	212 530,00 €	296 290,00 €	376 160,00 €
6228		208 530,00 €	293 790,00 €	369 660,00 €
65818		4 000,00 €	2 500,00 €	6 500,00 €
AE-RES-TVB	580 680,00 €	193 560,00 €	193 560,00 €	193 560,00 €
6188		150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
6228		7 560,00 €	7 560,00 €	7 560,00 €
6152321		36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 462 539,21 €</b>	<b>2 081 029,60 €</b>	<b>2 720 949,60 €</b>	<b>2 660 560,00 €</b>

Le total général des engagements prévisionnels est de 7 462 539,21 €.

Voici l'état des recettes attendues sur ces autorisations d'engagement dans le cadre du Ct eau 2023-2025 :

MONTANT TOTAL RECETTES 2023-2025		MONTANT TOTAL RESTE A CHARGE SMBAA
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	4 178 917,60 €	
Région Pays-de-Loire	1 233 043,37 €	
Région Centre-Val-de Loire	148 584,00 €	
Conseil Départemental 37	124 490,59 €	
Conseil Départemental 49	281 400,00 €	
ETAT LIFE	12 086,00 €	
CO MO	34 830,00 €	
TIERS	173 509,00 €	
<b>TOTAL PARTENAIRES FINANCIERS</b>	<b>6 186 860,56 €</b>	<b>1 275 678,65 €</b>
	<b>82,9%</b>	<b>17,1 %</b>

Sur les autorisations de programme qui ne peuvent exister que sur le patrimoine de la collectivité, une seule autorisation de programme est provisionnée au titre de la construction du siège social qui va passer dans sa phase de maîtrise d'œuvre.

#### CONSTRUCTION DU SIEGE SOCIAL

En dépenses

Nom	Montant Total 2023-2025	Montant TTC 2023	Montant TTC 2024	Montant TTC 2025
AP-SIEGE SOCIAL	1 800 000,00 €	180 000,00 €	765 000,00 €	855 000,00 €
2315 construction dont MOE		90 000,00 €	765 000,00 €	855 000,00 €
2115 acquisition du bien		90 000,00 €		

En recettes

RECETTES	1 800 000,00 €
Subvention attendue	30% (540 000,00 €)
Emprunt/Auto financement	1 260 000,00 €

Le Président présente le projet de budget primitif 2023 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Balance
INVESTISSEMENT	658 764,20 €	895 589,69 €	236 825,49 €
FONCTIONNEMENT	4 297 130,00 €	4 401 578,96 €	104 448,96 €
BUDGET GLOBAL	4 955 894,20 €	5 297 168,65 €	341 274,45 €

### BUDGET ANNEXE RSTRI

Considérant que le Réseau Stratégique à Risques d'Inondations dit « RSTRI » construit dans sa configuration actuelle dans le cadre du projet « Pisani » des années 70, constitue le patrimoine de la collectivité. Il a été transmis lors des transferts de compétences (SMVA et SMLA).

Vu les besoins de restauration du réseau, en accord avec la trésorerie, il vous ait proposé de continuer le budget en investissement sous forme d'opérations d'équipements.

Le programme budgétaire prévoit le remplacement de l'energreen dont l'amortissement de l'emprunt s'est terminé en 2022.

BUDGET PRIMITIF 2023 ANNEXE DIT « RSTRI » :

	Dépenses	Recettes	Balance
INVESTISSEMENT	861 063,33 €	861 063,33 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	681 949,72 €	681 949,72 €	0,00 €
BUDGET GLOBAL	1 543 013,05 €	1 543 013,05 €	0,00 €

#### Après concertation, les membres du Conseil Syndical, décident

- D'adopter le budget primitif 2023 du budget général et du budget annexe présenté ;
- De valider les autorisations d'engagement et de programme présentées ;
- De l'autoriser à engager les démarches règlementaires et comptables au titre du budget ;
- De l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

#### POINT N°08 : DELIBERATION 2023\_CS.17 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022.

Le rapport annuel d'activités 2022 du SMBAA vous présente l'ensemble des activités réalisées au cours de l'année 2022, année marquante pour le cycle hydrologique qui a cumulé tant un état de sécheresse que l'on n'avait pas connu depuis 1976 et une pression des usages exceptionnelles. Il permet de partager l'action commune des élus et des services au bénéfice de la politique de l'eau du bassin de l'Authion. Pour faciliter la lecture, une refonte a fusionné les rapports jusque-là différenciés du SMBAA, du CT EAU et de la CLE en un seul document.

Je vous invite donc à en prendre lecture et diffuser les missions d'intérêt général produites au service de la ressource en eau auprès de vos municipalités, citoyens et des acteurs locaux.

#### Après concertation, les membres du Conseil Syndical, décident

- D'approuver le rapport d'activité 2022 ;
- De l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

## POINT N°09 : DELIBERATION 2023\_CS.18 – RESSOURCES HUMAINES : AVANCEMENT DE GRADE : CREATION DE POSTE REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5421-7 ;

Vu le code de la fonction publique

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la délibération fixant le taux de promotion à 100 % en date du 27 octobre 2021 (délibération DEL\_2021\_BUR\_15) ;

Considérant les lignes directrices de gestion des ressources humaines établies en octobre 2021 ;

Vu Le tableau des avancements de grade de l'année 2023 validé en bureau le 05 Avril 2023 ;

### Après concertation, les membres du Conseil Syndical, décident

- De créer un emploi permanent sur la filière administrative au grade de rédacteur principal 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions comptables, budgétaires et administratives à temps complet à compter du 15 avril 2023 ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023 et des exercices à venir ;
- De prévoir la mise à jour du tableau des effectifs lors d'un prochain Conseil Syndical ;

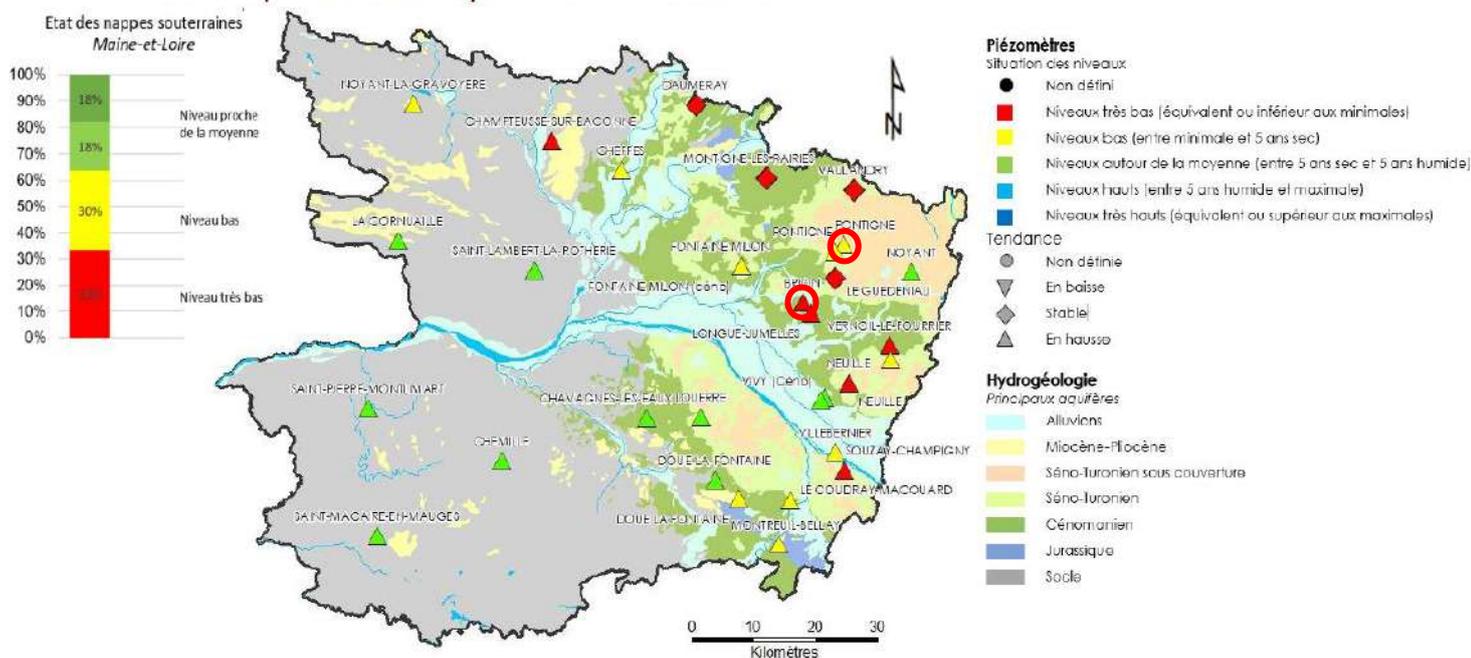
## POINT N°10 : INFORMATION – QUESTIONS DIVERSES

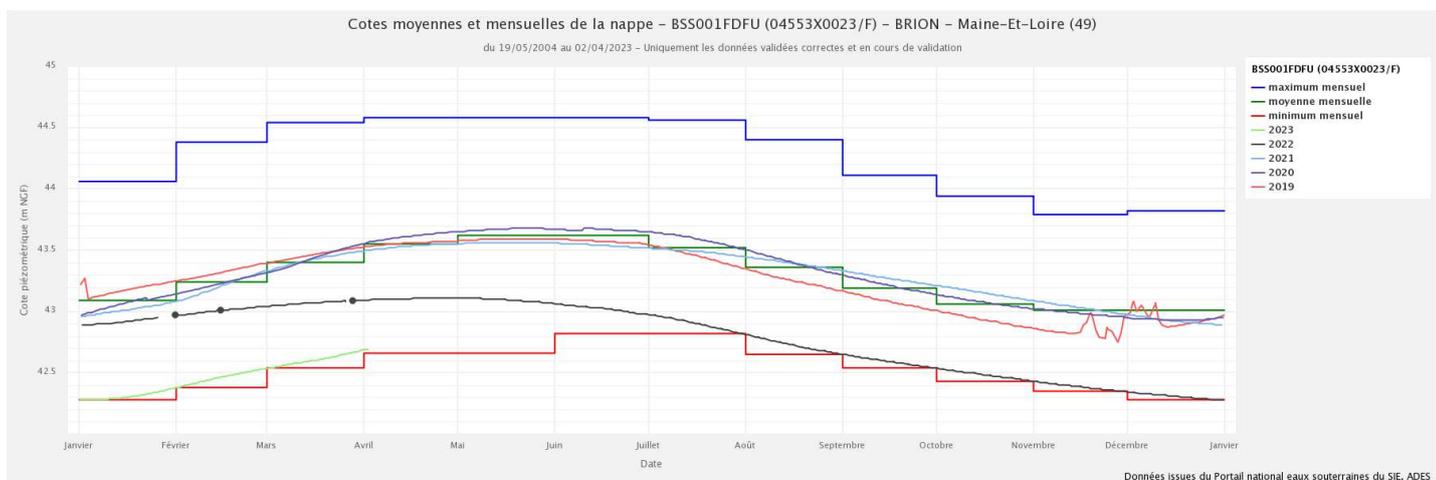
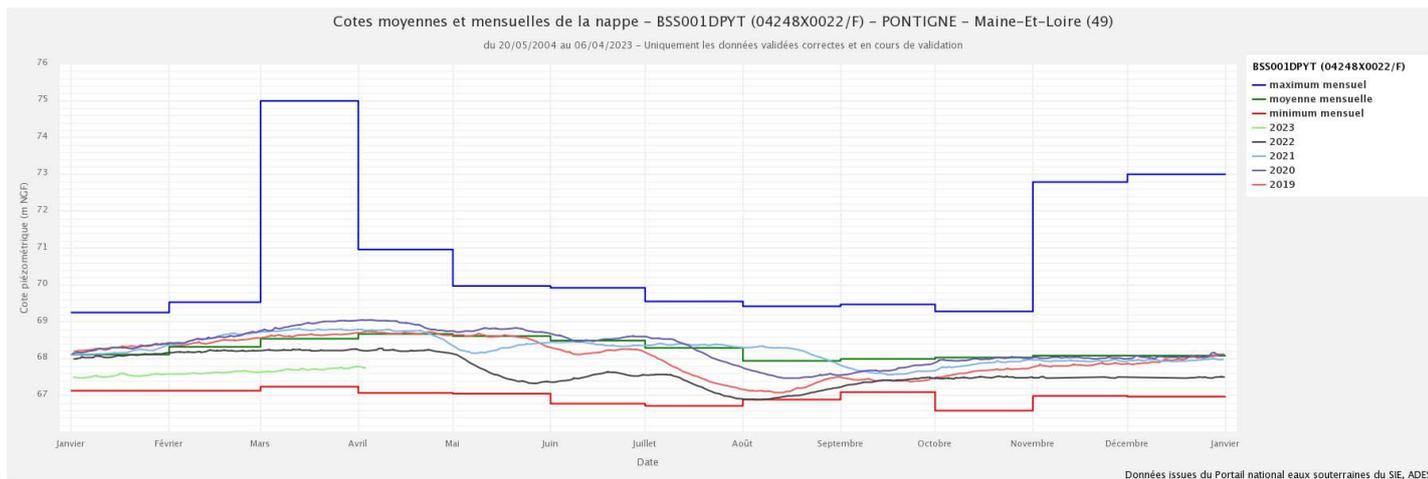
### Situation hydrologique du bassin de l'Authion

Une situation délicate en ce début de printemps sur le souterrain sur notre bassin.

➡ Passage en alerte de l'Authion supérieur et l'Authion moyen en souterrain

### Situation piézométrique au 1<sup>er</sup> avril 2023





L'ordre du jour étant épuisé, le Président a invité les élus à prendre un verre à l'occasion du départ de Ralph CLARKE.